

COMMUNE DE TAGSDORF

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 22 JUILLET 2024 à 20H30**

Date de la convocation : 5 juillet 2024

En fonction : 11 Sous la présidence de Mme Madeleine GOETZ, Maire

Présents : 8 M. Richard VONAU adjoint unique, M. René DANESI, M. René BOULANGER, Mme Laetitia KOENIG, M. Alexandre OTT, M. Vincent WIRTH, Mme Christelle OTT

Excusée avec pouvoir :

1 Mme Valentine FELLET à Christelle OTT

Absents non excusés :

2 MM. Quentin GALTIE, Louis FRISCHINGER

**Secrétaire de séance et ordre du jour**

Le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Frédérique Goepfert, secrétaire de mairie. Le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations, l'une relative au PLUI et l'autre au don par la commune d'une ancienne armoire, ce que le Conseil approuve à l'unanimité.

**POINT I ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
15 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 à l'unanimité des membres présents.

**POINT II SUIVI DES AFFAIRES TERMINEES, EN COURS, A VENIR**

**1. Attribution des travaux au presbytère et planning**

En application de la délibération n°2024-09 du 4 mars 2024 et de la délégation de pouvoirs du 25 mai 2020, le Maire a procédé à la consultation d'entreprises et pris la Décision n° 2024-1 du 29 avril 2024 pour l'attribution des travaux.

Celle-ci est la suivante :

Dallage	ALTKIRCH CONSTRUCTION	16 315,68 € TTC
Pavage	TP du Pays de SIERENTZ	43 153,20 € TTC
Electricité	DIETSCHY	1 728,00 € TTC
Portes de garage sectionnelles	FERMITAL	10 256,63 € TTC
Peinture	SONDENECKER	15 243,60 € TTC

A ce jour, les travaux de dallage, de pavage, d'électricité et la pose des 3 portes sectionnelles sont terminés.

Les travaux de peinture commencent demain mardi.

## 2. Travaux supplémentaires au presbytère (2024-24)

La délibération n° 2024-09 du 4 mars 2024 « Rénovation de l'annexe et pavage de la cour du presbytère » a adopté un plan de financement de 90 000 euros, dont les imprévus estimés à 3 303 euros.

Le pavage de la cour a été attribué à l'entreprise TP du Pays de SIERENTZ pour 43 153,20 euros TTC. Le Maire a demandé un devis complémentaire pour le jointoyage des pavés avec du sable polymère.

Après négociation, le devis a été ramené de 5 079,56 à 3 077,64 euros TTC. Le Maire a signé le devis le 28 juin 2024 et les travaux sont réalisés.

Les travaux d'électricité ont été attribués à l'entreprise d'électricité DIETSCHY pour 1 728 euros TTC. Le Maire a demandé l'installation de 3 prises électriques supplémentaires et le changement des ampoules par des leds.

Ces petits travaux supplémentaires représentent un coût de 315 euros TTC.

Compte tenu de la provision pour imprévus et de la moins-value de 156 euros sur la facture pour le dallage, il n'est pas nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver les travaux supplémentaires commandés par le maire et l'autorise à payer les factures correspondantes

## 3. Travaux ruraux et de voirie à venir

### a) Travaux ruraux

Les blocs calcaires ralentisseurs de l'eau ont été mis en place dans le fossé FIECHTEN dès janvier 2024.

Les travaux prévus cet été sont l'empierrement de l'accès et le long du fossé GIESSEN, l'empierrement sur 80 mètres du chemin MOOS, l'élargissement du fossé GRUNDMATTEN en amont de la retenue, la création du nouveau fossé au lieudit BLUAMALAHAAAG, l'élargissement du fossé MOOS, le dégagement d'une vieille canalisation dans une parcelle privée rue d'Obermorschwiller et si possible le traitement du fossé entre les maisons au lieudit BEIM BRUECKLE (rue de Belfort).

#### **b) Déversoir de la retenue des eaux d'orage**

La mise à niveau du champ devant le déversoir de sécurité sera faite par la commune pour le compte du Syndicat Mixte de l'Ill en même temps que les autres travaux ruraux.

#### **c) Divers travaux de voirie**

Les travaux prévus sont le remplacement du caniveau en bas de la rue des Wieden, la réfection du chemin d'Obermorschwiller sur 80 mètres, la pose d'un ponceau à l'entrée du chemin des étangs et la pose de 2 regards de visite sur le drainage du Dorfmattenweg.

#### **d) Regards de visite de la canalisation des eaux boueuses rue de la Vallée**

Le Syndicat Mixte de l'Ill a inscrit à son budget 2024 les crédits nécessaires pour la réfection des 2 regards de visite dans la cour de la ferme. Visite sur place avec l'entreprise le 29 juillet.

### **4. Nettoyage des tabourets siphons**

La commune de Schwoben s'est chargée de demander des devis. Après comparaison, la société SMCE de Wittelsheim a été retenue.

Le Maire a signé le devis qui s'élève à 2 124 euros TTC.

SMCE devrait intervenir fin juillet ou début août au plus tard.

### **5. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

L'arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde a été signé le 18 juin 2024.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été transmis à la Communauté de Communes le 2 juillet 2024.

### **6. Plan local d'urbanisme intercommunal (2024-25)**

Le PLUI pour l'ensemble ALTKIRCH- Vallée de Hundsbach en est à la phase du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », lequel détermine la phase finale du règlement écrit et du zonage.

La planche communale du PADD reçue en mairie le 7 mai dernier nécessitait une réponse détaillée et argumentée. Celle-ci a été rédigée par M. René DANESI. Les membres du Conseil municipal ont reçu la planche du PADD et la réponse de la commune le 16 mai.

Une rencontre est prévue en mairie courant septembre avec les techniciens en charge de l'élaboration du PLUI.

M. René DANESI commente les thèmes de la planche du PADD, à savoir : conserver l'armature verte du village ; renforcer les 3 centralités du village ; besoins en logements sur la base du scénario préférentiel du PADD.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De faire siennes l'ensemble des observations de la municipalité de Tagsdorf sur la planche communale du PADD du 13 mai 2024
- De marquer sa détermination quant au classement en zone constructible :
  - Du terrain communal entre les rues du stade et d'Obermorschwiller, en vue d'y construire un ensemble résidentiel
  - D'une partie du terrain communal entre le Dorfmatteweg et le stade, en vue de la construction d'une salle communale et d'une remise communale
  - Du terrain entre la dernière maison de la rue de Bâle et la limite du ban (pour 4 maisons)
- De demander que le PLUI ne prenne pas seulement en compte le barreau Ouest d'Altkirch - Carspach, mais aussi la déviation de Wittersdorf - Emlingen - Tagsdorf

## **7. Arrêtés municipaux de limitation de vitesse à 30 km/heure**

Monsieur René DANESI a rédigé l'arrêté municipal n°7-2024 du 3 juin 2024 qui instaure deux « zones 30 » dans l'agglomération et l'arrêté municipal n°8-2024 de la même date, qui porte « limitation de vitesse et priorité aux engins et véhicules agricoles sur les chemins ruraux macadamisés ». Les panneaux de signalisation sont en place.

## **8. Classeurs pour les maires à venir**

Afin de laisser aux maires à venir une administration municipale efficiente, M. René DANESI a successivement remanié tous les dossiers utilisés au quotidien, fait la mise à jour de l'actif de la commune et de l'actif de l'Association Foncière de Remembrement, fait mettre à jour les plans du cadastre, trié et classé les archives de la commune.

Il vient de rassembler dans deux classeurs les documents que les maires et les secrétaires à venir devraient garder à portée de main.

Dans le premier classeur, il y a 12 « Documents administratifs de longue durée ».

Dans le deuxième classeur, il y a 19 « Documents techniques de longue durée », répartis en 4 catégories : canalisations communales des eaux de ruissellement et de source ; cas particuliers des canalisations de la Communauté ; cas particuliers des réseaux secs ; divers.

Le sommaire des deux classeurs est distribué aux membres du Conseil Municipal.

## **9. Caméra de surveillance Dorfmatteweg**

De nombreuses incivilités ont été constatées au lieu-dit Dorfmatteweg.

Il est proposé de mettre en place une caméra de vidéosurveillance.

Des demandes de devis sont en cours auprès de SCUTUM, ADEQUATION WEB et SCHERTZINGER. Si le projet est approuvé, il conviendra de demander l'autorisation d'installation auprès de la préfecture.

Le secrétariat est chargé de vérifier si des subventions sont possibles.

## **10. Don d'une ancienne armoire de la mairie (2024-26)**

La mise en place d'une armoire murale dans la mairie a libéré les 2 armoires métalliques achetées en 1994. L'une a été mise dans la cave de l'école. Le maire propose que l'autre soit sortie de l'actif de la Commune et donnée à l'Association Sports et Loisirs, qui la transférera au Club House.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De sortir l'armoire de l'actif de la commune et d'en faire don à l'ASL.

## **POINT III AFFAIRES FONCIERES**

### **1. Opération closes (Moosgraben ; acquisition de forêts)**

- Transfert du Moosgraben de l'Association Foncière de remembrement à la Commune. Délibérations des 5 et 15 avril 2024. Inscription au Livre foncier le 3 juin 2024
- Acquisition par la Commune de 2 forêts aux lieux dits HEID et DREIBUECKEL. Délibération du 7 septembre 2023. Signature chez le notaire le 8 avril 2024. Mandat du 17 juin 2024.

## 2. Servitude pour le déversoir d'orage de la rue du Stade

- Délibération du 15 avril 2024. Intervention du Cabinet AGE le 28 mai pour une mission détection de canalisation et l'établissement d'un plan de servitude. Coût pour la Commune : 1368 euros.
- Compte tenu des desirata des acheteurs de la propriété, la rédaction de la servitude a été laborieuse. Signature de l'acte de servitude par les propriétaires actuels et par le maire le 5 juillet 2024. Le coût de l'acte, pris en charge par la Commune est de 719,85 euros.
- La servitude est en cours d'inscription au livre foncier.

## 3. Précision sur la servitude de la canalisation des eaux de ruissellement rue de la Vallée (2024-27)

En application de la délibération n°2023-26 du 7 septembre 2023, l'acte notarié de servitude a été signé le 12 février 2024 et la servitude inscrite au Livre Foncier le 11 mars 2024.

A la demande des propriétaires, il y a lieu de préciser qu'une clôture est autorisée entre les parcelles section 2 numéros 141 et 142 d'une part, numéro 152 d'autre part, car elle ne porterait atteinte ni à l'accès ni à l'entretien de la canalisation et du fossé à l'aval.

**Hors la présence de M. René Boulanger, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de préciser qu'une clôture entre les parcelles section 2 numéros 141 et 142 d'une part, numéro 152 d'autre part, est autorisée car elle ne porterait pas atteinte à la servitude d'accès à la canalisation communale d'évacuation des eaux de ruissellement rue de la Vallée et aux deux parcelles communales situées à son aval.

## 4. Délibération complémentaire pour l'échange d'une parcelle communale avec une parcelle privée au lieudit Bluamalahaag (2024-28)

En complément de la délibération 2024-08 du 4 mars 2024, qui prévoit un échange « sans soulte », le notaire demande de lui indiquer la valeur des terrains échangés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De fixer la valeur de chacune des 2 parcelles échangées à 25 euros.

## POINT IV AFFAIRES SCOLAIRES

### 1. Effectifs à le rentrée 2024-2025

Au vu des inscriptions, il y aura 48 élèves dans l'école de Tagsdorf, à raison de 23 en CE1-CE2 et de 25 au CM1-CM2.

### 2. Déménagement des classes

A la rentrée, la classe de CE1-CE2 sera au rez-de-chaussée et la classe de CM1-CM2 sera à l'étage.

En conséquence, il faut déménager les tables et les chaises d'une salle de classe à l'autre. La date est fixée au samedi 17 août à 9 heures.

Les 3 conseils municipaux enverront chacun deux volontaires au moins. Pour Tagsdorf, ce seront MM. Richard VONAU, Vincent WIRTH, Alexandre OTT et René BOULANGER.

## POINT V ANIMATION DU VILLAGE

### 1. Rachat de 20 garnitures à l'ASL (2024-29)

Dans sa discussion budgétaire du 14 avril 2024, le conseil municipal avait chargé le maire de voir pour le rachat par la Commune de 20 garnitures achetées par l'Association Sports et Loisirs pour 3 908,39 euros.

Par courriel du 29 mai, la Trésorière a donné son accord pour le rachat des garnitures selon les modalités décrites par la Commune le 27 mai.

Par lettre du 31 mai 2024, le président de l'ASL a donné son accord pour la cession.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De créer dans la DM1 prévue sous le point VI de l'ordre du jour, l'opération n°16 « Rachat de garnitures » et de la doter de 4 000 euros,
- D'attribuer à ces garnitures le numéro d'inventaire M67,
- De mandater à l'Association Sports et Loisirs la somme de 3 908,39 euros correspondant à la refacturation faite à la Commune en date du 31 mai 2024.

### 2. Subvention spéciale à l'ASL pour la partie conviviale de la journée citoyenne (2024-30)

Comme les années précédentes, le Journée citoyenne du 4 mai s'est terminée par une partie conviviale avec plus de 90 participants.

Dans un souci de simplification, le maire avait demandé à l'Association Sports et Loisirs d'assurer l'intendance de la partie conviviale.

Les achats ont été faits par l'ASL pour un montant de 1 335,81 euros.

Les justificatifs ont été fournis à la mairie. L'ASL a également engagé des frais pour la confection des repas.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'inscrire à la DM1 prévue sous le point VI de l'ordre du jour, une subvention spéciale pour l'ASL de 1 500 euros.

### **3. Convention entre les communes de Tagsdorf et de Koetzingue (2024-31)**

En application de la délibération n°2024-23 du 14 avril 2024, le maire a dénoncé la convention tripartite signée pour la saison 2023/2024 et rencontré son homologue pour la mise au point d'une convention entre les deux communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver la convention qui sera annexée à la présente délibération.

Annexe

### **4. Vente de la tondeuse (2024-32)**

Les Etablissements Fuchs de Rantzwiller ont racheté la tondeuse pour un montant de 7 750 euros. A ce montant, il convient de déduire le montant des réparations pour 1 425 €. Il en résulte un solde de 6 325 €. Les recettes seront imputées au compte 7751 en recettes de Fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De vendre la tondeuse de la commune
- D'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant

### **5. Estimation des travaux de mise à niveau du club house (2024-33)**

Lors du conseil municipal du 14 avril 2024, le maire a invité les membres du Conseil à réfléchir à la proposition du président de l'ASL de Tagsdorf de céder le club house à la Commune.

Le maire a fait observer que la commune devait commencer par charger un architecte de faire l'inventaire et l'estimation des travaux à réaliser pour la mise à niveau du bâtiment actuel.

Ces travaux seraient également conditionnés par les activités pratiquées dans le bâtiment.

Le maire propose une consultation non formalisée en vue d'obtenir trois offres complètes d'ingénierie. La mission comporte le chiffrage des mises aux normes



thermiques, de sécurité, d'accès aux personnes handicapées, du réseau électrique et de la cuisine, ainsi que le remplacement de la couverture amiantée et le rafraîchissement de la totalité du bâtiment. Pour mémoire, le bâtiment n'a pas de vide sanitaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de charger le maire de lui présenter trois offres d'ingénierie complètes et détaillées.

## **6. Pose de 4 bancs (2024-34)**

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter 4 bancs à ceux déjà installés le long des chemins ruraux en 2007, et en 2016, à raison d'un banc à côté du terrain de pétanque, d'un autre le long du chemin du Chêne, d'un autre au Mossbrunnen et d'un autre au bout du chemin Schiffelacker.

Le prix d'acquisition des 4 bancs est de 1 660.80 € euros TTC, plus la mise en place avec scellement. La dépense sera imputée dans une nouvelle opération n° 17 pour un montant de 3 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :**

- Autorise le maire à procéder à l'acquisition des 4 bancs.
- Décide de créer dans la DM1 prévue sous le point VI de l'ordre du jour, une nouvelle opération d'investissement n° 17 « Bancs publics » et de la doter de 3 000 euros.

## **7. Achat d'une débroussailleuse (2024-35)**

Le Maire propose d'acheter une débroussailleuse de bonne qualité, semi-professionnelle, sur laquelle il est possible d'adapter une brosse métallique, pour un coût de l'ordre de 1 000 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De créer dans la DM1 prévue sous le point VI de l'ordre du jour, l'opération n° 18 « Achat d'une débroussailleuse » et de la doter de 1 000 euros,

## **POINT VI DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 (2024-36)**

Vu le budget primitif voté le 15 avril 2024 par la délibération n° 2024-20,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité,

D'adopter la décision budgétaire modificative n° 1 ci-dessous :

#### DEPENSES de Fonctionnement

Comptes budgétaires	
c/615231 Entretien et réparations voirie	- 1 500
c/65748 Subvention de fonctionnement	+ 1 500

#### DEPENSES d'Investissement

Comptes budgétaires / Opérations	
c/2184 Opération n° 16 Rachat de garnitures	+ 4 000
c/2158 Opération n° 17 Bancs publics	+ 3 000
Opération n° 18 Achat d'une débrouailleuse	+ 1 000
c/2151 Opération n° 15 Travaux ruraux	- 8 000

## POINT VII DIVERS

### 1. Ligue 68 contre le cancer

La quête pour la Ligue haut-rhinoise contre le cancer, faite par Mme Madeleine GOETZ et Mme Pascale DANESI a rapporté 3 053.50 €. Le Conseil Municipal les remercie, ainsi que les généreux donateurs.

### 2. Vente de brioches pour l'APEI de Hirsingue du 10 au 14 septembre

Comme tous les ans, le maire organise la vente de brioches en faveur de l'APEI de Hirsingue. La vente sera faite par Mesdames Koenig Laetitia, Ott Christelle et Vinolas Leslie.

Le Conseil municipal remercie par avance ces dames et les acheteurs.

### 3. Disponibilité des agents d'entretien de la CCS

Suite aux déboires rencontrés au mois de mai concernant les agents d'entretien de la Communauté de Communes Sundgau, Mme le maire a eu un entretien avec le président qui lui a confirmé que ce service perdurera. Il a bien précisé que la priorité est donnée aux communes qui ne disposent pas d'ouvriers communaux, ce qui est le cas pour Tagsdorf.

La commune a dû faire appel exceptionnellement à un exploitant agricole ainsi qu'à un prestataire extérieur pour la tonte du terrain de football.

La séance est levée à 23h25.

La secrétaire de séance  
Frédérique GOEPFERT

Le Maire  
Madeleine GOETZ

**ORDRE DU JOUR**  
**du Conseil Municipal de Tagsdorf**  
**du 22 juillet 2024 à 20h30 à la mairie-école**

- POINT I**      **Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024**
- POINT II**      **Suivi des affaires terminées, en cours, à venir**
1. Attribution des travaux au presbytère et planning
  2. Travaux supplémentaires a
  3. u presbytère (2024-24)
  4. Travaux ruraux et de voirie à venir
  5. Nettoyage des tabourets siphons
  6. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
  7. Plan local d'urbanisme intercommunal (2024-25)
  8. Arrêtés municipaux de limitation de vitesse à 30 km/heure
  9. Classeurs pour les maires à venir
  10. Caméra de surveillance Dorfmatteweg
  11. Don d'une ancienne armoire de la mairie
- POINT III**      **Affaires foncières :**
1. Opération closes (Moosgraben ; acquisition de forêts)
  2. Servitude pour le déversoir d'orage rue du Stade
  3. Précision sur la servitude de la canalisation des eaux de ruissellement rue de la Vallée (2024-27)
  4. Délibération complémentaire pour l'échange d'une parcelle communale avec une parcelle privée au lieudit Bluamalahaag (2024-28)
- POINT IV**      **Affaires scolaires :**
1. Effectifs à la rentrée
  2. Déménagement des salles de classe
- POINT V**      **Animation du village :**
1. Rachat de 20 garnitures à l'ASL (2024-29)
  2. Subvention spéciale à l'ASL pour la partie conviviale de la journée citoyenne (2024-30)
  3. Convention entre les communes de Tagsdorf et de Koetzingue (2024-31)
  4. Vente de la tondeuse (2024-32)
  5. Estimation des travaux de mise à niveau du club house (2024-33)
  6. Pose de 4 bancs (2024-34)
  7. Achat d'une débroussailleuse (2024-35)
- POINT VI**      **Décision budgétaire modificative n° 1 (2024-36)**
- POINT VII**      **Divers**
1. Ligue 68 contre le cancer
  2. Vente de brioches pour l'APEI de Hirsingue du 10 au 14 septembre
  3. Disponibilité des agents d'entretien de la CCS

## Convention entre la Commune de Tagsdorf, et la Commune de Koetzingue (Projet)

### Exposé des motifs

La commune de Tagsdorf met à la disposition de la commune de Koetzingue son stade de football, lequel dispose d'un éclairage mis aux normes des compétitions nocturnes, afin de permettre à l'ASL de Koetzingue d'y entraîner une de ses équipes séniors.

### Mise à disposition par convention

La mise à disposition du stade est faite dans le cadre d'une convention, dont les signataires sont la commune de Tagsdorf et la commune de Koetzingue.

### Durée et entrée en vigueur de la convention

La convention est signée pour la saison de football 2024-2025, qui va du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. L'entrée en vigueur de la convention est concomitante avec celle de la convention entre l'ASL de Tagsdorf et l'ASL de Koetzingue pour la mise à disposition des douches vestiaires.

### Entretien du stade

La commune de Tagsdorf assure l'entretien du stade (tonte, arrosage) et son éclairage. Elle garantit l'alimentation des fluides nécessaires pour l'utilisation du stade.

### Utilisation du stade

Le stade est utilisé par l'ASLK de préférence le mardi soir. Un jeu de clés pour l'éclairage du stade est remis au président de l'ASLK. Celui-ci veille à l'état de propreté du stade après l'entraînement.

### Redevance d'utilisation

La commune de Koetzingue payera une redevance forfaitaire d'utilisation du stade de 500 euros pour la saison 2024-2025. La commune de Tagsdorf émettra le titre de recettes le dernier mois de la saison, c'est-à-dire en juin.

La présente convention est faite et signée en 2 exemplaires originaux.

Signé à Koetzingue  
Le

Le maire (1)

Laurent SUTTER

Signé à Tagsdorf  
Le

Le maire (2)

Madeleine GOETZ

2. *Signature autorisée par délibération du*

3. *Signature autorisée par délibération du*